

BOURSE FACULTAIRE

POUR UNE ETUDIANT·E DE LA FACULTE DE THEOLOGIE ET DE SCIENCES DES RELIGIONS DESIRANT FAIRE UN SEJOUR D'ETUDES DANS UNE AUTRE FACULTE

L'Université de Lausanne met à la disposition de la Faculté de théologie et de sciences des religions une bourse d'études permettant à un·e étudiant·e prégradué·e ou postgradué·e de poursuivre sa formation durant un semestre ou une année académique dans une Université avec laquelle la Faculté a conclu des accords de mobilité hors SEMP : accords facultaires, cf. <https://www.unil.ch/ftsr/home/menuinst/formations/mobilite/accords-mobilite.html>.

Le montant de la bourse par semestre varie selon le niveau de l'étudiant·e et sa destination:

accords avec Europe:

- étudiant·e prégradué·e: CHF 1'600 . -
- étudiant·e postgradué·e: CHF 2'500. -

accords hors Europe:

- étudiant·e prégradué·e: CHF 2'500 . -
- étudiant·e postgradué·e: CHF 4'000. -

Condition de candidature: être immatriculé·e à la FTSR

Dossier de candidature:

- un curriculum vitae
- l'indication de la situation académique actuelle (avec dossier de notes)
- l'énoncé des motifs pour lesquels la bourse est sollicitée
- une copie du contrat de mobilité établi avec le/la conseiller·ère aux études

Les étudiant·e-s prégradué·e-s ont la priorité sur les étudiant·e-s postgradué·e-s. En fonction du nombre de candidatures, les montants peuvent être ajustés.

Le dossier doit parvenir avant le 15 janvier 2021 au

**Décanat de la FTSR
Université de Lausanne
Anthropole 2018
CH-1015 Lausanne**

Pour tout renseignement supplémentaire, s'adresser au professeur Frédéric Amsler, UNIL, Anthropole, CH-1015 Lausanne (frederic.amsler@unil.ch) tél. : ++41 021 692 27 15

AUTRES BOURSES OCTROYÉES PAR L'UNIVERSITÉ

⇒ consulter le site: <https://www.unil.ch/international/home/menuinst/unil-students.html>